

# Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

## RAPPORT

### D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



RÉSEAU  
ELECTRIQUE



RÉSEAU GAZ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



ACHAT ÉNERGIE



ÉNERGIES  
RENOUVELABLES



CONSEIL  
EN ÉNERGIE



MOBILITÉ DURABLE



CARTOGRAPHIE  
INFOGÉO28



ANIMATION  
SENSIBILISATION

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>Page 3</b>
<b>TITRE 1</b> .....	<b>Page 5</b>
<b>Evolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses</b>	
FOCUS SUR L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES RECETTES PRINCIPALES .....	Page 5
ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DES DÉPENSES ET DES RECETTES PAR BUDGET .....	Page 6
<b>BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>Page 7</b>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	Page 7
RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	Page 9
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....	Page 10
RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	Page 14
<b>BUDGET ANNEXE « ECLAIRAGE PUBLIC »</b> .....	<b>Page 15</b>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	Page 15
RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	Page 16
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....	Page 17
RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	Page 18
<b>BUDGET ANNEXE « MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE »</b> .....	<b>Page 19</b>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	Page 19
RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	Page 19
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....	Page 20
RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	Page 20
<b>BUDGET ANNEXE « IRVE »</b> .....	<b>Page 21</b>
CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	Page 21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	Page 21
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....	Page 22
RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	Page 22
<b>TITRE 2</b> .....	<b>Page 22</b>
<b>Informations relatives à la structure de la dette</b>	
<b>TITRE 3</b> .....	<b>Page 23</b>
<b>Charges générales, structure des effectifs et évolution des dépenses de personnel</b>	
CHARGES GÉNÉRALES .....	Page 23
STRUCTURE DES EFFECTIFS .....	Page 23
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL .....	Page 24

## Préambule

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » - art. 107 a créé le « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d'orientations budgétaires.

Inséré à l'article L2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce texte précise qu'un établissement public de coopération intercommunale comme Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (TE28) comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d'orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses,
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir. C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget.

Elles donnent lieu à un débat acté par une délibération spécifique et à la publication du ROB par les moyens adéquats.

Pour rappel, en adéquation avec les compétences statutaires qu'il exerce, le syndicat a mis en œuvre quatre budgets en conformité avec l'application de la réglementation fiscale.

### Le budget principal

Celui-ci couvre notamment les activités :

- Des fonctions supports : direction générale, ressources humaines, comptabilité, communication, informatique, cartographie, marchés publics, missions de contrôle afférentes aux concessions gaz et électricité, mise en œuvre de procédures de délégation de service public,
- Investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité (renforcement, sécurisation, raccordement d'usagers, opérations d'amélioration du cadre de vie par l'enfouissement coordonné des réseaux aériens) et potentiellement de gaz (contributions à certains projets d'extension de la desserte),
- Investissements en matière de génie civil de télécommunications,
- Investissements en matière de production d'énergies renouvelables (EnR).

### Le budget annexe « Eclairage public »

Celui-ci rassemble les activités d'investissement et d'exploitation afférentes aux installations d'éclairage public mises à disposition par les collectivités adhérentes à cette compétence ou directement créées par TE28.

Le budget annexe « Maitrise de la demande en énergie »

Celui-ci rassemble les activités dédiées au soutien des collectivités s'engageant dans des actions en faveur de la transition énergétique. Plusieurs volets y apparaissent :

- Soutien technique et financier aux actions de rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Information et défense des intérêts des usagers, sensibilisation du jeune public à la transition énergétique et au développement durable,
- Soutien technique aux porteurs de projets faisant appel à la chaleur renouvelable,
- Achat groupé d'électricité et de gaz.

Le budget annexe « Mobilité »

Celui-ci rassemble les activités d'investissement et d'exploitation afférentes au réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) déployé et géré par le syndicat pour son propre compte et le compte d'autres collectivités.

## TITRE 1

### Évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses

#### 1.1 - FOCUS SUR L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES RECETTES PRINCIPALES

Parmi les recettes perçues par le syndicat se détachent plusieurs flux constituant les ressources principales du Syndicat :

- L'accise sur l'électricité

L'accise sur l'électricité est perçue par l'Etat sous la forme d'une part additionnelle (majoration tarifaire), et est appelée à être ensuite reversée au syndicat.

Dans un contexte budgétaire national incertain, ce nouveau dispositif fait évidemment peser de légitimes inquiétudes sur la trajectoire et le devenir de cette ressource essentielle, puisqu'elle constitue le socle financier sur lequel repose l'ensemble des activités développées par le syndicat en faveur de ses collectivités adhérentes.

Dans ces conditions, la recette ciblée pour 2026 s'élève à 5,8 M€. Le syndicat restant prudent à ce sujet.

- La redevance de concession relative au service public de l'électricité

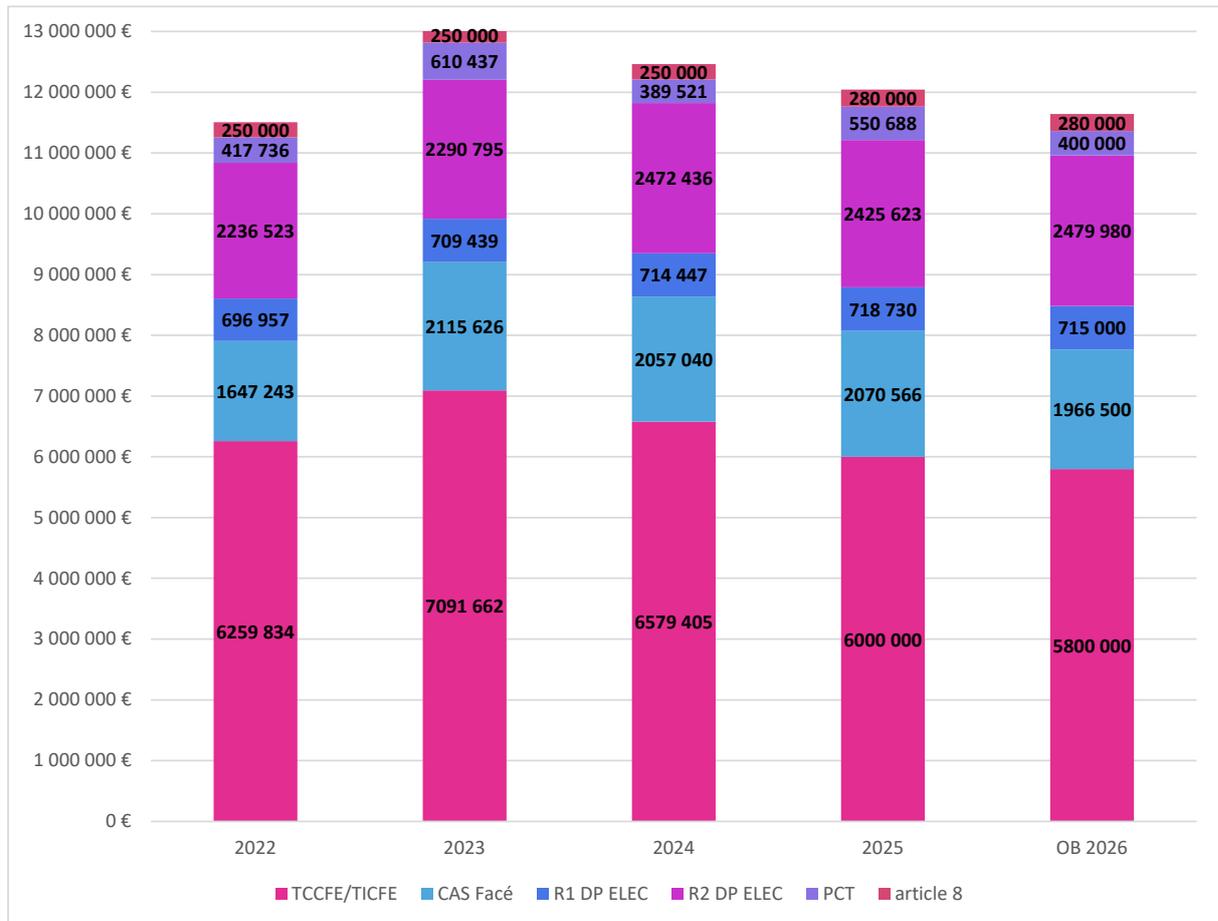
Cette redevance fait référence au contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité. Elle est versée chaque année au syndicat par Enedis et est constituée de deux parts distinctes :

- La part R1, basée principalement sur des paramètres de linéaires de réseaux et de population. Ces critères en font une recette à l'évolution limitée. Elle a pour objet de couvrir en partie les dépenses de fonctionnement supportées pour l'exercice du pouvoir concédant (contrôle de la bonne exécution du contrat, conseils pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et pour la bonne application des tarifs, règlement des litiges entre les clients, le gestionnaire du réseau de distribution et le fournisseur aux tarifs réglementés de vente, études sur l'évolution du service concédé, secrétariat ...). Son montant relève d'une formule de calcul contenue au cahier des charges. La recette attendue pour 2026 s'élève à 715 000 euros.
- La part R2, qui constitue une contrepartie financière des ouvrages construits par le syndicat et remis ensuite à titre gracieux au concessionnaire pour exploitation. Son montant dépend donc des volumes d'investissements réalisés par le syndicat. Là encore il relève d'une formule de calcul convenue au cahier des charges. La recette attendue pour 2026 s'élève à 2 479 980 euros HT.

#### **Le compte d'affectation spécial Facé**

Ces dotations d'Etat correspondent à une enveloppe financière équivalente à 80 % du montant hors taxe de travaux d'électrification à réaliser sur les communes relevant du régime rural au titre du FACE, sur différentes thématiques (renforcement, sécurisation, extension, effacement). A la date de rédaction de ce document, les montants potentiellement attribués à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour 2026 ne sont pas encore connus. Dans ces conditions, la ressource attendue (1,97 M€) correspond à la dotation 2025 minorée de 5% (sans ajout potentiel des dotations non utilisées des autres AODE du département).

### EVOLUTION DES RESSOURCES PRINCIPALES DU SYNDICAT DEPUIS 2022



Au-delà de ces ressources « principales », on recense d'autres flux provenant soit de dispositifs nationaux (PCT), soit de contrats (Article 8), soit d'accords de partenariats locaux en référence aux barèmes adoptés par le comité syndical qui ne sont pas inscrits dans le graphique ci-dessus. Ces ressources sont commentées au sein des chapitres consacrés à chacune des activités.

## 1.2 - EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET DES RECETTES PAR BUDGET

### BUDGET PRINCIPAL

Ce budget couvre les activités suivantes :

- Fonctions supports : direction générale, ressources humaines, comptabilité, communication, informatique, cartographie, marchés publics, missions de contrôle afférentes aux concessions gaz et électricité, mise en œuvre de procédures de délégation de service public ;
- Investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité (renforcement, sécurisation, raccordement d'usagers, opérations d'amélioration du cadre de vie par l'enfouissement coordonné des réseaux aériens) et potentiellement de gaz (contributions à certains projets d'extension de la desserte) ;
- Investissements en matière de génie civil de télécommunications.

### ✚ CHARGES DE FONCTIONNEMENT (10,39 M€)

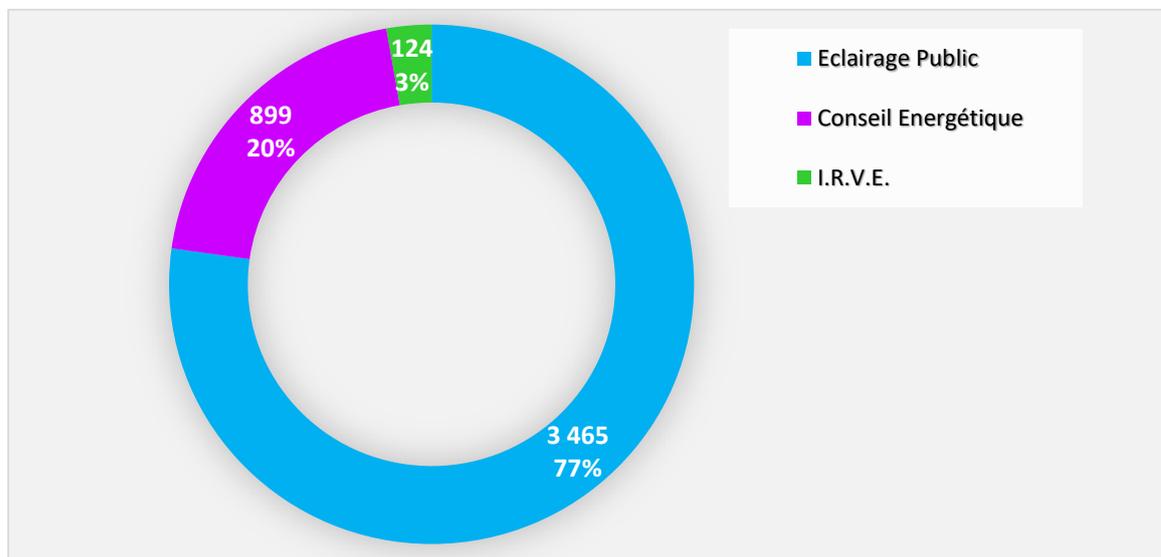
Outre les charges générales (0,72 M€) et les charges de personnel (1,61 M€) qui font l'objet d'une présentation spécifique au titre 3 du présent rapport, les charges de fonctionnement incorporent essentiellement :

- o Les charges de gestion courantes (4,66 M€)

La très grande majorité des crédits (4,49 M€) a pour objet de financer les différents budgets annexes. La répartition entre ces différents budgets se présente comme suit :

### ● FINANCEMENT DES ACTIVITES ANNEXES PAR LE BUDGET PRINCIPAL (en K€) :

**4 488**

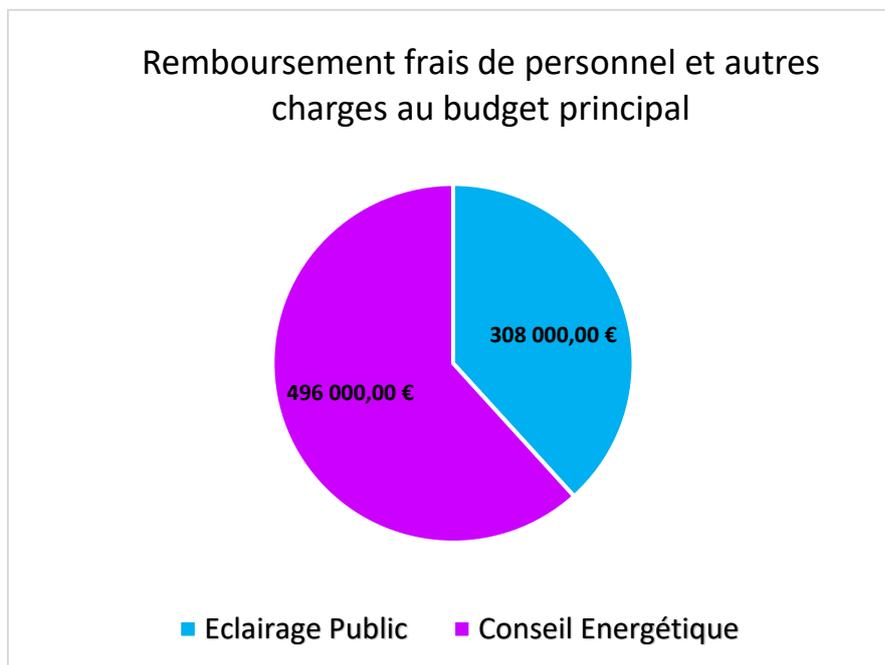


Pour mémoire :

- Au budget primitif 2025, la prévision de financement des budgets annexes s'élevait à 4 626 K€.
- Un « retour financier » des budgets annexes vers le budget principal est également inscrit afin de valoriser les frais de personnel et les moyens « logistiques » mis à disposition de chacune des activités

Ce retour financier se décompose ainsi :

Budgets	Financement initial « brut »	Valorisation frais de personnel	Valorisation dépenses logistiques	Financement « net » après déduction des valorisations
Eclairage public	3 465 K€	229 K€	79 K€	3 157 K€
Conseil énergétique	899 K€	369 K€	127 K€	403 K€
IRVE	124 K€	-	-	124 K€
<b>TOTAL</b>	<b>4 488 K€</b>	<b>598 K€</b>	<b>206 K€</b>	<b>3 684 K€</b>



Les autres postes de dépenses concernent :

Libellés	Crédits prévus
Frais pour brevets, licences et droits	28 000 €
Frais « élus » (indemnités, cotisations, formation)	108 000 €
Subventions en faveur des collectivités pour les raccordements < 36 kva	7 000 €
Subventions aux associations et organismes de droit privé	1 000 €
Subvention au Département (FSL)	30 000 €
Dotations aux amortissements	326 850 €
Autofinancement pour investissement	3 066 790 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (10,39 M€)**

La très grande majorité de ce montant est issue :

- Reversement de la part de l'accise reversée par l'Etat : 5,80 M€
- Reversements en provenance des budgets annexes : 0,80 M€
- Redevance de concessions DP Electricité (Parts R1 et R2) : 3,19 M€

Viennent compléter ces recettes :

- Les cotisations attendues au titre de l'accès au SIG Infogéo : 11 000 €
- La redevance de concessions DP Gaz : 45 000 €
- Les produits issus de la location d'ouvrages souterrains de télécom : 150 000 €
- Les frais de coordination pour enfouissements coordonnés : 154 080 €
- Les frais d'instruction des projets d'enfouissement coordonné : 22 500 €
- Le recouvrement de la participation des agents aux titres restaurant : 26 250 €
- Une prévision de remboursement du supplément familial : 5 000 €
- L'amortissement de subventions : 176 000 €

Dans ces conditions, la répartition des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement se présente comme suit :

OB 2026- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 10 388 810 €

RECETTES		DEPENSES		
Reverst. TICFE 5 800 000 €	R2 Dist. Electricité 2 479 980 €	Eclairage public : 3 465 142 € Transition énerg. : 899 500 € service recharge VE : 123 728 €	AUTOFINANCEMENT 3 066 790 €	
	Rbt. BUDGETS ANNEXES 804 000 €		Financement BUDGETS ANNEXES 4 488 370 €	PERSONNEL ET IND. ELUS 1 720 800 €
	R1 Dist. Electricité 715 000 €			
	AUTRES RECETTES 413 830 €		AMORT. 326 850 €	
	AMORT. 176 000 €			

Pour mémoire, la prévision de capacité d'autofinancement s'élevait à 3,33 M€ lors du BP 2025.

## ✚ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT (13,06 M€)**

### ➤ Le programme de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité

Ces travaux sont placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat. Les crédits correspondants sont ciblés à hauteur de 10,48 M€ et ont pour objectif de renforcer, sécuriser étendre et renouveler particulièrement les réseaux Basse Tension (BT) et accessoirement Moyenne Tension (HTA).

Au regard des constats en matière de qualité de la tension, des projets transmis à ce jour par les collectivités et de l'historique des interventions du syndicat, le programme prévisionnel de travaux 2026 se présente à ce jour comme suit :

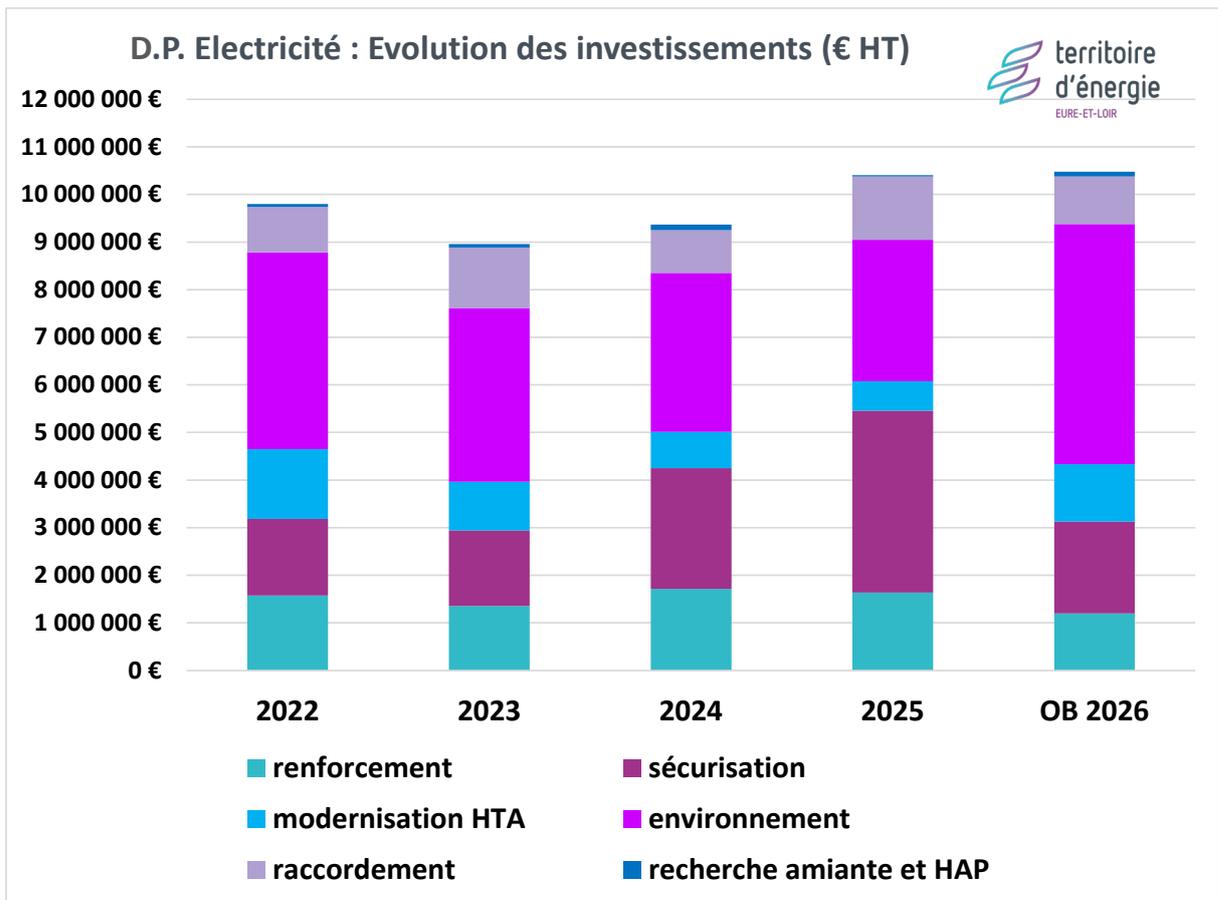
PROGRAMME TRAVAUX 2026	Crédits HT	Territoire d'Énergie d'Eure-et-	P.C.T. (turpe)	CAS F.A.C.E.	ENEDIS	COMMUNES	GROUPEMENTS	AMENAGEURS	USAGERS
RENFORCEMENT	1 200 000	413 400		786 600					
SECURISATION "fils nus"	1 930 000	642 600		849 300	148 600	197 700	91 800		
ENFOUISSEMENT HTA	1 205 000	1 205 000							
RACCORDEMENT	1 000 000	200 000	400 000			100 000		150 000	150 000
ENVIRONNEMENT	4 479 000	3 149 350		330 600	80 000	700 050	219 000		
RECHERCHE AMIANTE ET HAP	100 000	100 000							
Opérations "Chartres"	163 000	100 000			29 000		34 000		
Opérations "Chateaudun"									
Opérations "Nogent le Rotrou"	388 000	59 000			22 400	306 600			
<b>CREDITS PROGRAMMES</b>	<b>10 465 000</b>	<b>5 869 350</b>	<b>400 000</b>	<b>1 966 500</b>	<b>280 000</b>	<b>1 304 350</b>	<b>344 800</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
crédits non programmés "Secteurs Energies"	13 290	13 290							
<b>CREDITS NON PROGRAMMES</b>	<b>13 290</b>	<b>13 290</b>							
<b>TOTAUX</b>	<b>10 478 290</b>	<b>5 882 640</b>	<b>400 000</b>	<b>1 966 500</b>	<b>280 000</b>	<b>1 304 350</b>	<b>344 800</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>

<b>CREDITS TRAVAUX "Distribution Publique d'Electricité" :</b>	<b>10 478 290 HT</b>
<b>CREDITS TRAVAUX POUR TIERS GC TELECOM</b>	<b>2 355 000 HT</b>

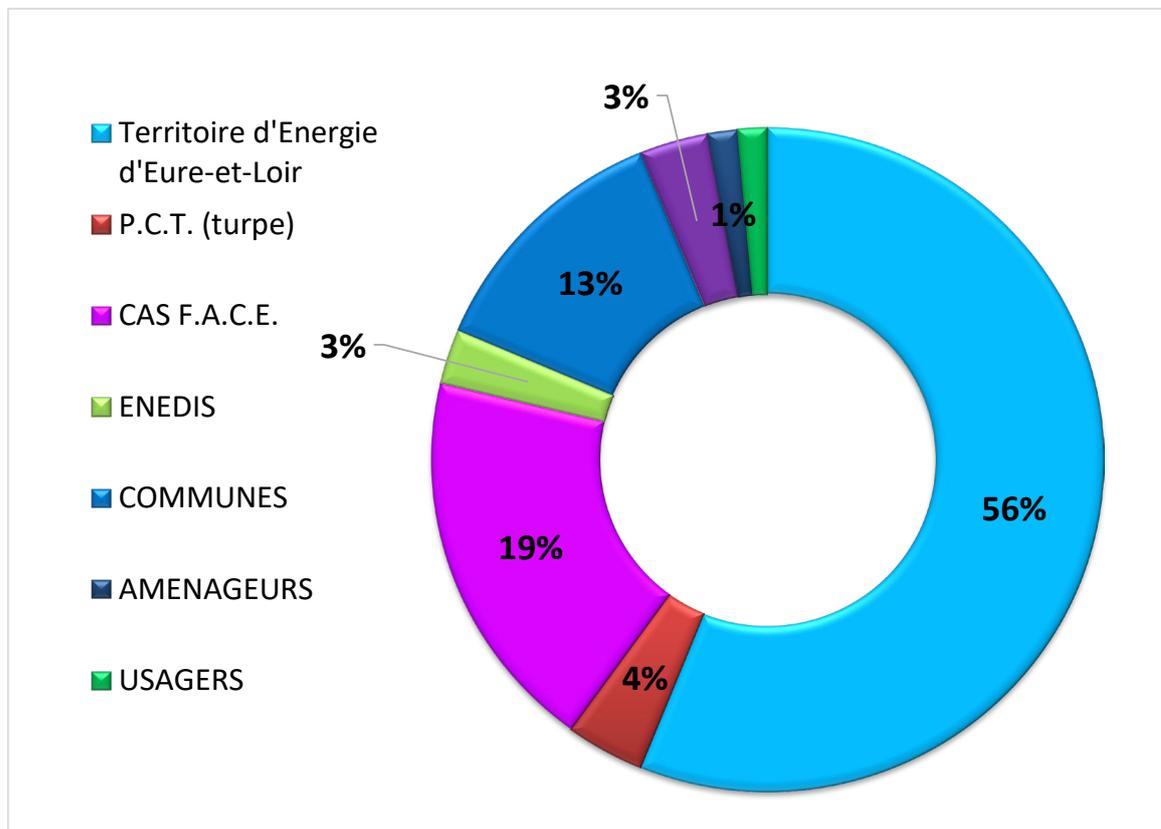
Ces données demeurent encore provisoires dans la mesure où, au jour du présent document, les collectivités ne se sont pas encore prononcées sur la suite à donner relative aux opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens. De même, nous demeurons dans l'attente des priorités de programmation e la ville de Chartres quant à ses projets 2026.

S'agissant des crédits « renforcement » et « raccordement », ceux-ci sont représentatifs d'une capacité d'investissement comparable aux exercices précédents.

Les ressources attendues font référence aux barèmes d'intervention validés par le comité syndical, au versement des droits au CAS Facé, au dispositif national PCT (s'agissant des raccordements) et enfin au contrat de concession (mise en œuvre du dispositif dit « article 8 » via Enedis).



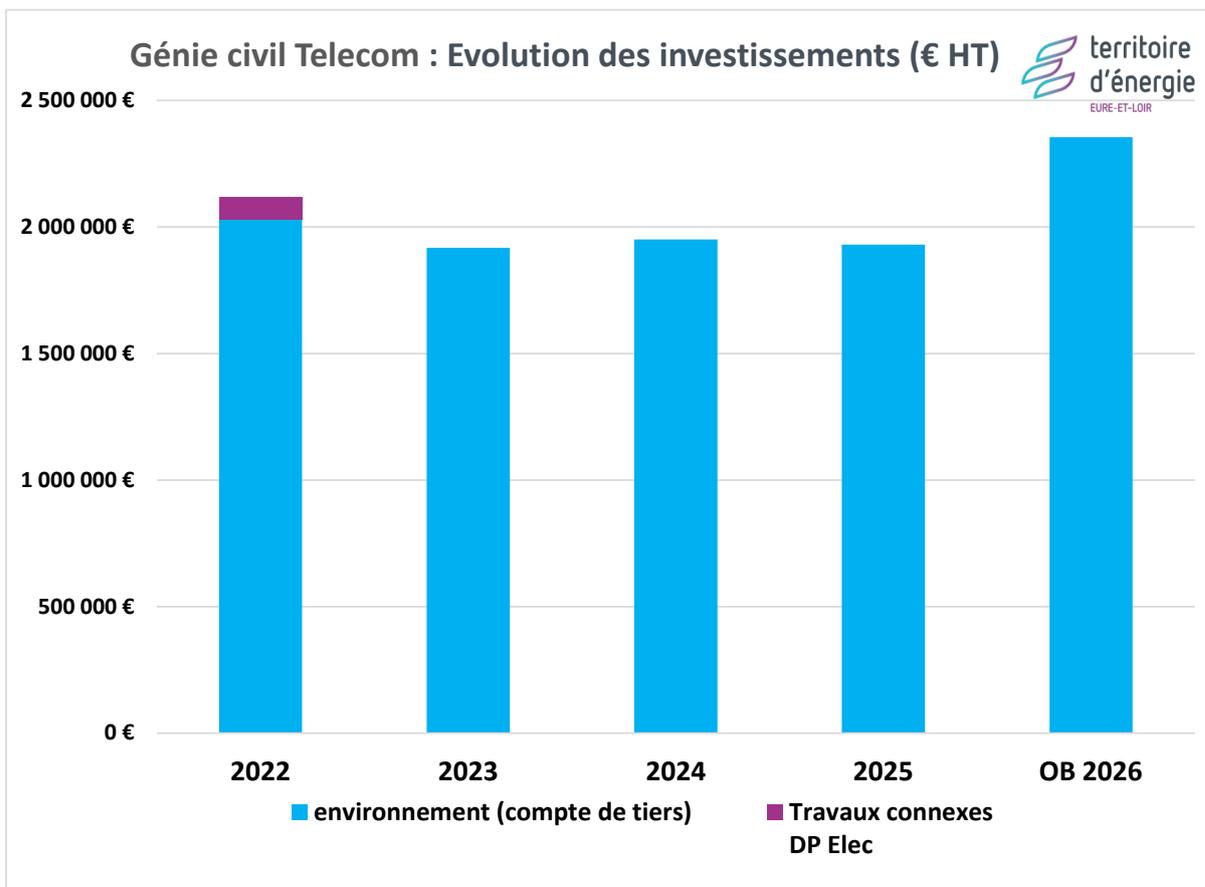
**Financement :**



➤ les travaux connexes aux interventions sur le réseau électrique

Les supports du réseau électrique servent dans de nombreux cas à l'accueil des réseaux de télécommunications (notion de support mixte). Dans ces conditions, la mise en souterrain des réseaux électriques nécessite de prévoir simultanément des travaux de génie civil qui permettront de faire transiter les futurs réseaux télécom.

En tant que coordonnateur des projets d'enfouissement, le syndicat est couramment confronté à cette problématique et est ainsi amené à construire et préfinancer diverses infrastructures passives (fourreaux, chambres de tirage) pour le compte des collectivités.



En 2026, ces travaux sont intégralement supportés par les collectivités à l'occasion des opérations d'enfouissement coordonné. Les ouvrages construits (fourreaux, chambres de tirage) restent leur propriété. Au titre d'une convention de mandat propre à chaque projet, TE28 est chargé de leur réalisation et de leur préfinancement.

Ces données demeurent encore provisoires dans la mesure où, au jour du présent document, les collectivités ne se sont pas encore prononcées sur la suite à donner relative aux opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens. De même, nous demeurons dans l'attente des priorités de programmation de la ville de Chartres quant à ses projets 2026.

➤ La production d'énergies renouvelables

Après avoir intégré la SEM EneR Centre-Val de Loire (EneR CVL) en 2017, le syndicat est devenu progressivement l'un de ses actionnaires principaux avec 22% des parts.

EneR CVL, qui regroupe les principaux syndicats d'énergie de la région et plusieurs sociétés d'économie mixte du même type, étudie, développe et réalise de nombreux projets sur le territoire du syndicat.

TE28 a également intégré en 2023 la SAS « Solaire de l'Aunay » (filiale d'EneR CVL), afin d'investir dans des projets ayant pour objet la production d'électricité sur le département de l'Eure-et-Loir.

Pour information, aucun crédit n'est inscrit pour 2026.

➤ Les opérations d'ordre de transfert entre sections

« En miroir » à l'inscription de 176 000 euros prévue en recettes de fonctionnement, il y a lieu de prévoir une écriture d'un montant identique en dépenses d'investissement.

➤ Divers frais (matériel de transport, mobilier et matériel informatique) pour 20 000 euros.

➤ Apport à la construction du futur siège pour 30 000 euros.

 **RECETTES D'INVESTISSEMENT (13,06 M€)**

Outre les participations dédiées aux travaux telles que présentes au tableau figurant en page 10 pour un montant global de 4,60 M€, la section d'investissement comporte :

- Une recette en provenance du FCTVA : 15 000 €
- Le remboursement des travaux exécutés pour le compte de tiers : 2,35 M€  
(*contrepartie des travaux de génie civil de télécommunications préfinancés par le syndicat*)
- La comptabilisation des amortissements : 326 850 €
- L'autofinancement pour investissement (3,07 M€).

Enfin, la budgétisation du programme travaux 2026 fait appel à l'emprunt à hauteur de 2,70 M€. A cet égard, il convient de préciser que le syndicat est totalement désendetté.

Celui-ci ne devrait toutefois pas être contracté dans la mesure où une somme équivalente est réservée sur le budget 2025 pour le financement des nombreux projets sollicités par les communes en 2026 et pour lesquelles les plans de financement ont déjà été élaborés. La reprise du résultat 2025 lors du budget supplémentaire 2026 viendra ainsi « éteindre » cette ligne d'emprunt.

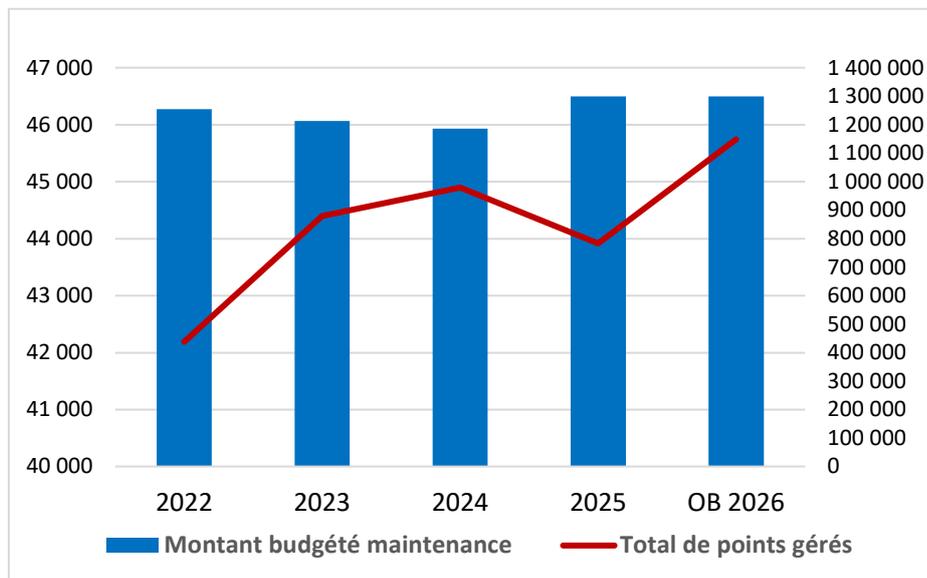
## BUDGET ANNEXE « ECLAIRAGE PUBLIC »

### ✚ CHARGES DE FONCTIONNEMENT (5,32 M€)

Le montant prévisionnel des dépenses réelles est ciblé à hauteur de 1,74 M€. Ce montant intègre :

- les coûts afférents à la maintenance, à l'entretien et à l'exploitation des installations d'éclairage public pour 1,30 M€ :

EVOLUTION DES COÛTS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC  
(hors frais de personnel et de logistique)



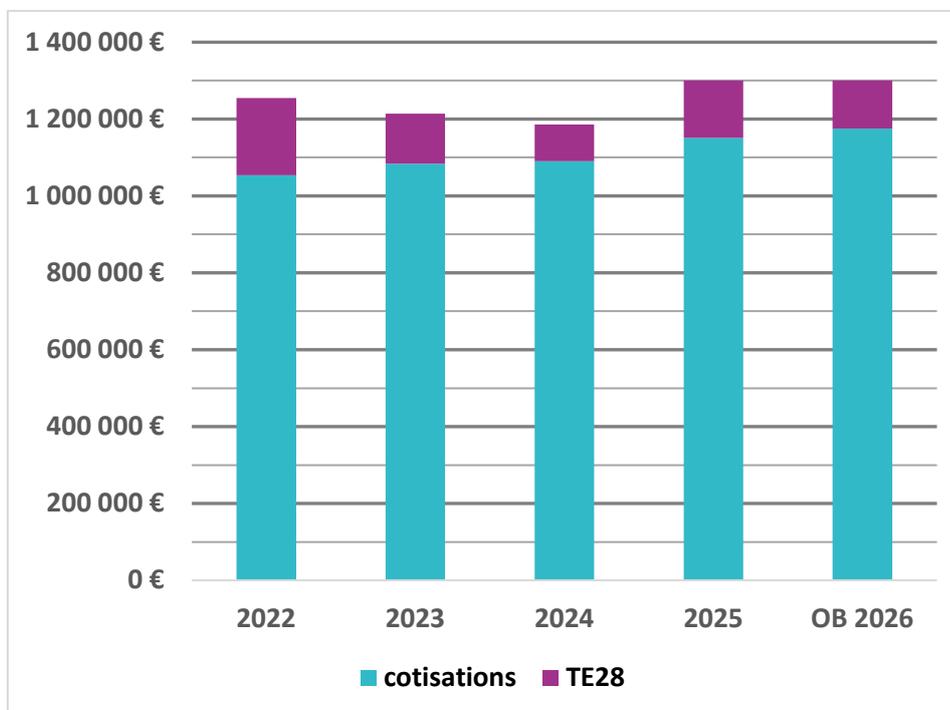
- Le préfinancement de diverses prestations optionnelles (0,08 M€) comme la pose et la dépose d'illuminations festives ou la remise en état d'éclairages sportifs extérieurs ou d'illuminations de bâtiments,
- Les relevés et diagnostics du patrimoine des collectivités sur le réseau Eclairage Public avant transfert de la compétence (15 000 €) et les frais de la plateforme relative aux demandes de DICT (15 000€).
- Le géoréférencement du réseau Eclairage Public pour 20 000 €.
- Les frais de personnel (229 000 €),
- Le remboursement des « frais logistiques » avancés par le budget principal (79 000 €),
- Les cotisations à divers organismes (AFE, FNCCR) pour un coût global ciblé à hauteur de 4 000 €.

Le montant prévisionnel des dépenses d'ordre s'établit à 3,23 M€ dont :

- o Autofinancement pour investissement : 2,47 M€
- o Dotations aux amortissements : 1,11 M€

## ✚ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT (5,32 M€)**

- Les contributions des collectivités à la compétence Eclairage public représentent un produit attendu de 1,18 M€ (à raison d'environ 45 743 points lumineux).



- S'agissant des prestations optionnelles (pose et dépose d'illuminations festives, remise en état d'éclairage sportif ou d'illuminations de bâtiments), une recette équivalente aux crédits prévus est attendue : 0,08 M€.
- 20 000 € de prise en charge des sinistres par l'assurance sont attendus, de même que 20 000 € au titre de la gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE).
- Le F.C.T.V.A sur les opérations d'entretien et réparations des réseaux pour 110 000 €.
- La prise en compte des amortissements est quant à elle ciblée à hauteur de 0,45 M€.
- Dans ces conditions, l'équilibre du budget nécessite un transfert depuis le budget principal d'un montant de 3,46 M€.

### **A noter :**

En 2026, la prise en charge de TE 28 pour le service s'élève à environ 30 % de la dépense totale.

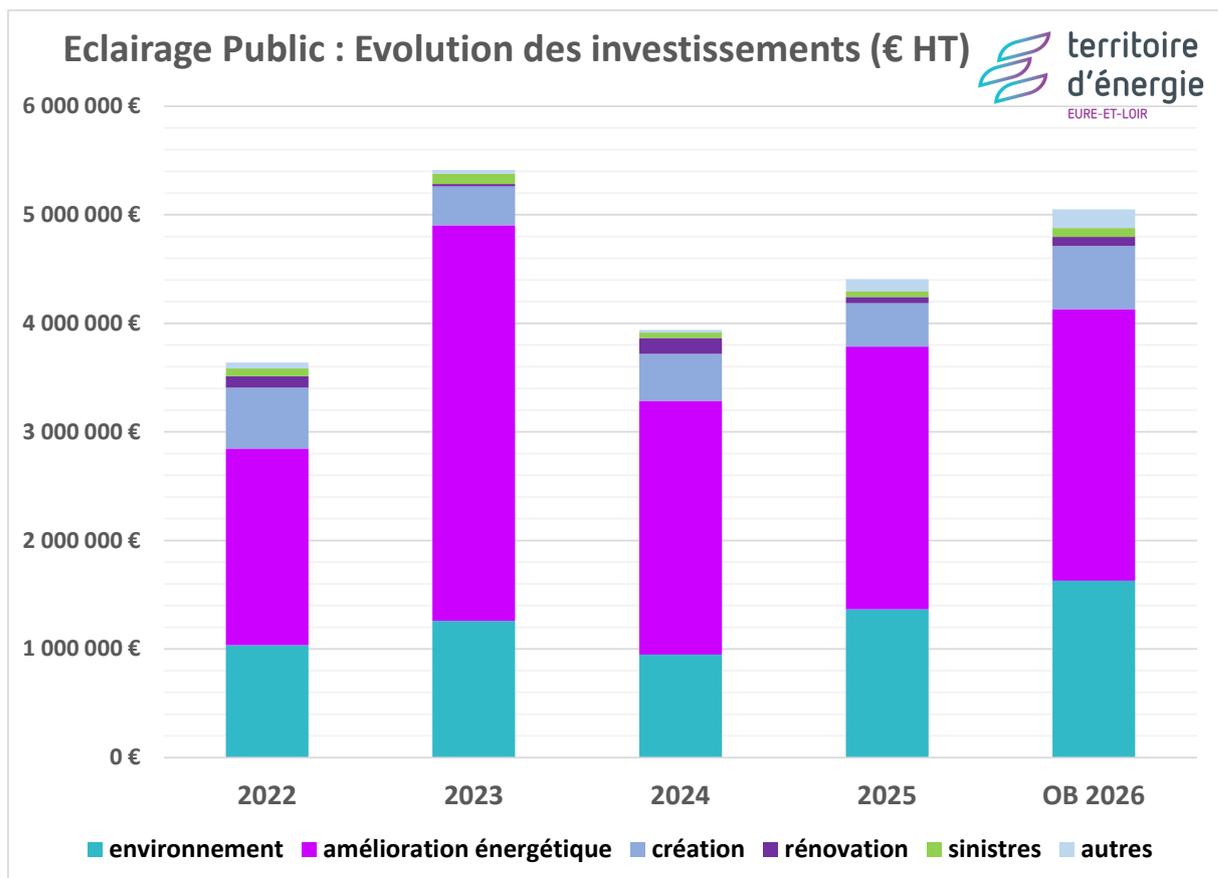
La totalité des coûts du service atteint donc 1,66 M€, soit sur la base de 45 743 points lumineux un ratio d'environ **36,33 €** par point lumineux (hors prise en compte des dotations aux amortissements). Ce chiffre est à comparer avec les cotisations demandées aux collectivités à hauteur de 26 € pour les foyers sur mâts et 19 € pour les foyers type bornes.

### ✚ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT (6,70 M€)**

Pour les communes n'adhérant pas à la compétence Eclairage public, le syndicat les accompagne néanmoins financièrement dans leurs projets d'investissement. Une enveloppe de 120 375 euros est prévue à cet effet.

#### Le programme de travaux sur les réseaux d'éclairage public

Ces travaux sont placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat. Les crédits correspondants sont ciblés à hauteur de 6,06 M€ TTC (soit 5,05 M€ HT) et couvrent diverses thématiques.



Les crédits dédiés à l'amélioration énergétique (AME) se situent à hauteur de 2,5 M€ HT, signe de la volonté manifeste du syndicat de réduire la consommation énergétique des installations via l'installation systématique de sources Led.

En tant que coordonnateur des projets d'enfouissement, TE28 est amené à construire et préfinancer divers équipements pour les communes non adhérentes à l'éclairage public (tranchées, fourreaux, câbles, massifs, armoires de commande). Le nombre de ces cas est limité mais nécessite de prévoir un budget de 71 000 €.

#### Les opérations d'ordre de transfert entre sections

« En miroir » à l'inscription de 449 500 euros prévue en recettes de fonctionnement, il y a lieu de prévoir une écriture au montant identique en dépenses d'investissement.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT (6,70 M€)**

Au vu des barèmes d'intervention du syndicat, différents fonds de concours des collectivités adhérentes sont attendues pour un montant global de 2,24 M€, en fonction de la typologie des travaux :

- Enfouissement : 246 400 €
- Amélioration énergétique : 1 500 000 €
- Rénovation : 58 333 €
- Création, extension : 408 333 €
- Autres interventions : 29 167 €

Outre ces fonds de concours dédiés aux travaux, la section d'investissement comporte :

- Une recette en provenance du FCTVA : 810 000 €
- Le remboursement des travaux exécutés pour le compte de tiers : 71 000 €  
*(contrepartie des travaux préfinancés par le syndicat)*
- L'autofinancement pour 2 470 292 €
- La comptabilisation des amortissements : 1 107 350 €

## BUDGET ANNEXE « MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE »

### ✚ CHARGES DE FONCTIONNEMENT (1,32M€)

Le montant prévisionnel des dépenses réelles est ciblé à hauteur de 0,73 M€. Ce montant intègre principalement :

- les charges à caractères générales pour 0.30 M€ dont :
  - 127 500 € pour le remboursement de frais logistiques au budget principal,
  - 17 500 € pour faire face à d'autres frais (prestations de service, documentations générales, cotisations).
  - 153 100 € pour le remboursement des frais à des collectivités (frais de maîtrise d'œuvre et d'audit) dans le cadre des subventions FNCCR-ACTEE.
- Les charges de personnel : 0,37 M€
- Les charges de gestion courantes : 0,06 M€ dont :
  - hébergement de solutions et de données informatiques : 30 000 €
  - participation aux frais du groupement d'achat d'énergie : 30 000 €

Le montant prévisionnel des dépenses d'ordre s'établit à 0,59 M€ dont :

- Autofinancement pour investissement : 0,29 M€
- Dotations aux amortissements : 0,30 M€

Le **pôle transition énergétique** accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie, l'optimisation des contrats et la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique sur le patrimoine public.

En 2024, près d'une centaine de communes adhérentes ont bénéficié d'un suivi personnalisé. Les économistes de flux et conseillers en énergie ont réalisé **119 visites sur le terrain**, produit **103 livrables** (diagnostics, notes techniques bâtementaires) et restitué **33 bilans de suivi énergétique**.

Le **pôle transition énergétique**, en partenariat avec l'ADEME et la Région, a également pour mission de développer la chaleur renouvelable en Eure-et-Loir. Le chargé de mission joue un rôle de **conseiller, facilitateur et animateur de la filière** pour favoriser l'essor des énergies renouvelables thermiques (géothermie, biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur) dans les consommations locales.

Depuis 2021, **30 projets** ont été accompagnés : **20 en géothermie** et **9 en biomasse**, dont plus de la moitié sont portés par des collectivités locales

### ✚ RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1,32 M€)

Les contributions des collectivités à la compétence Mde - conseil énergétique représentent un produit attendu de 79 000 €.

Le déploiement du partenariat Déclit 28 avec les intercommunalités et dédié aux actions de transition énergétique (PCAET, production d'énergies renouvelables, rénovation des bâtiments publics, animation, mobilité) devrait conduire à une recette globale de 56 000 € sur la base de 7 intercommunalités partenaires et à raison de 0,35 € par habitant.

En parallèle, des recettes à hauteur de 130 000 euros sont prévues grâce aux partenariats avec l'ADEME pour l'animation et le développement des énergies thermiques renouvelables (frais de personnel, outils informatiques, mobilier) ainsi qu'avec la FNCCR au titre des programmes ACTEE liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics (frais de personnel, outils informatiques, frais d'audits et frais de maîtrise d'œuvre).

Enfin, 153 100 € dans le cadre des subventions FNCCR-ACTEE (frais de maîtrise d'œuvre et d'audit) seront perçues par le syndicat et reversées en totalité aux collectivités.

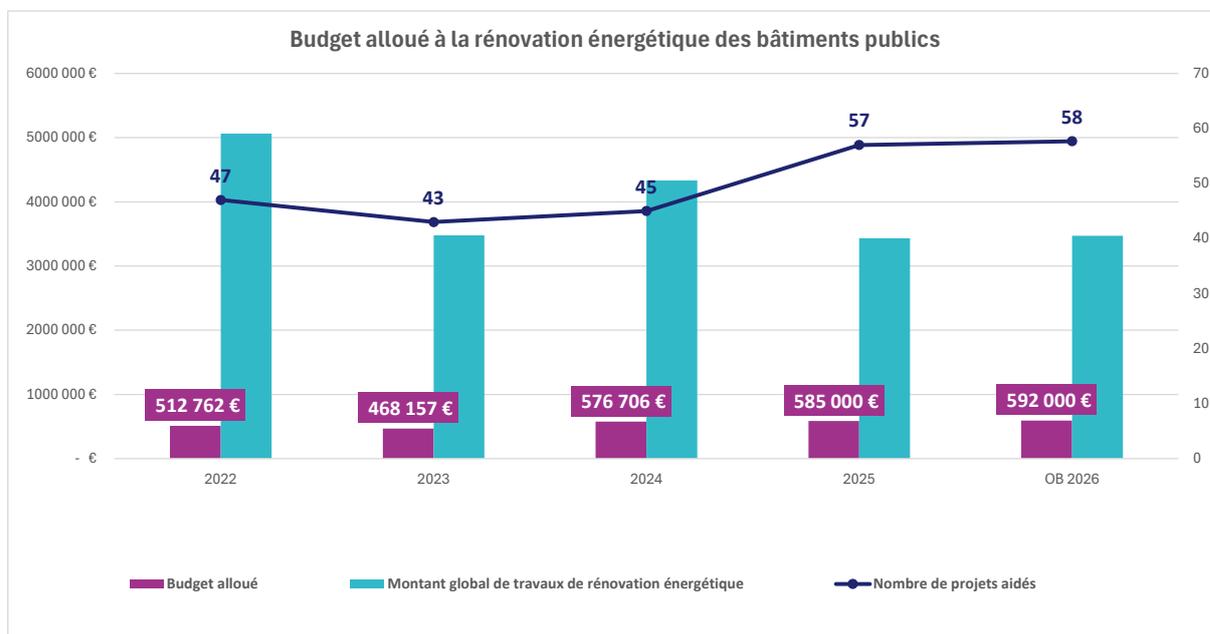
Dans ces conditions, l'équilibre du budget nécessite un transfert depuis le budget principal d'un montant de 0,90 M€.

### ✚ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT (0,59 M€)**

En très grande partie, les dépenses d'investissement sont constituées des aides directes aux collectivités membres de la compétence Mde - conseil énergétique, à l'occasion de leurs opérations de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Le montant prévu (0,59 M€) en légère hausse par rapport au montant budgété lors du BP 2025 (lequel a rendu possible l'accompagnement de 57 projets).

Depuis 2019, date du lancement de la compétence énergétique, plus de 284 projets ont reçu le soutien financier du syndicat pour un montant global accordé de 3 334 385,08 euros. Environ 464 bâtiments font aujourd'hui l'objet d'un suivi énergétique pour le compte de 116 collectivités et 7 EPCI.



### ✚ **RECETTES D'INVESTISSEMENT (0,59 M€)**

Au-delà de l'autofinancement (0,28 M€), les recettes d'investissement sont issues de la comptabilisation des amortissements : 0,30 M€ mais également du FCTVA (1 000 euros).

## BUDGET ANNEXE « IRVE »

### ✚ CHARGES DE FONCTIONNEMENT (218 100 €)

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a intégré la SPL Modulo pour la gestion et l'exploitation des bornes de recharge. Cette gestion intègre également les bornes historiquement confiées à TE28 par la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole (CM) et la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (EBP).

En 2026, on compte au total 104 points de charge (PDC) 18 kVa pour 104 bornes installées et 34 PDC 36 kVa pour 17 bornes installées.

Les coûts estimés en matière d'entretien sont évalués à 150 000 euros pour 2026 et se répartissent comme suit :

Gestion des bornes (maintenance, électricité...)	Montant unitaire € HT	Nombre de Points de Charge	Nombre de mois	Montant total
TE28 / 18 kVa avec 2 PDC	65	34	12	26 520,00 €
TE28 / 18 kVA avec 1 PDC	73	93	12	81 468,00 €
TE28 / charges 50 kva	270	1	12	3 240,00 €
Chartres Métropole / charges 18 Kva	73	8	12	7 008,00 €
Entre Beauce et Perche / charges 18 Kva	73	3	12	2 628,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>139</b>		<b>120 864,00 €</b>

Entretien curatif	Montant total
TE 28	16 575,54 €
Chartres Métropole	1 035,97 €
Entre Beauce et Perche	388,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 000,00 €</b>

Charges	Montant total
TE 28	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>

Il également prévu :

- le versement de subventions aux collectivités pour l'achat de véhicule électrique à hauteur de 18 000 euros,
- des charges de gestion courante à hauteur de 100 euros pour les écritures de TVA,
- des amortissements à hauteur de 46 000 euros,
- un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 4 000 euros.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT (218 100 €)**

Un retour financier de la part de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole et de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est attendu pour un montant global de 9 372 euros (récupération des frais d'entretien et de gestion des bornes).

Une recette de 43 600 euros est également attendue des collectivités adhérentes à la compétence IRVE et 1 400 euros des partenaires privés.

Un reversement de la part de la SPL MODULO à hauteur de 40 000 euros pour l'intéressement.

Dans ces conditions, l'équilibre du budget nécessite un transfert depuis le budget principal d'un montant de 123 728 €.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT (50 000 €)**

En matière de dépenses 50 000 euros sont prévus en investissement pour 2026 pour renouvellement de bornes existantes, l'acquisition de mobiliers et matériel informatique et l'achat d'un véhicule de service.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT (50 000 €)**

L'équilibre de la section d'investissement est opéré par la comptabilisation des amortissements (46 000 euros) et un autofinancement (4 000 euros).

---

## TITRE 2

### Informations relatives à la structure de la dette

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir n'est concerné par aucun emprunt en cours.

Cette situation lui permet de disposer de véritables marges de manœuvre s'il s'avérait nécessaire d'y recourir.

## TITRE 3

### Charges générales, structure des effectifs et évolution des dépenses de personnel

#### ✚ CHARGES GENERALES

Les crédits dédiés aux charges générales pour 2026 sont évalués à 720 000 € contre 469 000 en 2025.

Cette augmentation est due à :

- L'organisation des élections pour 2026 (location de salle, de connectiques de vote...),
- Un souhait des élus d'intensifier la communication externe (presse, réunions...),
- Le regroupement de certaines dépenses des budgets annexes dans le budget principal (l'animation dans les établissements scolaires, la formation).

#### ✚ STRUCTURE DES EFFECTIFS

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir compte à ce jour 25 agents en poste sur des emplois à temps complet.

1 poste budgétaire également à temps complet demeure vacant :

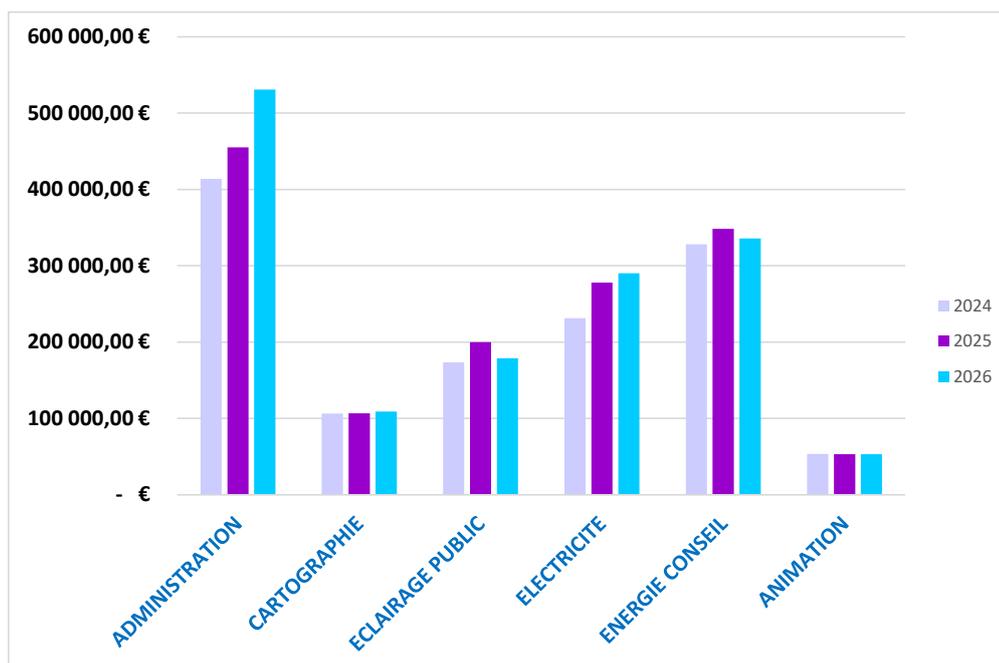
- 1 poste de Conseiller en Énergie Partagé
- Les 25 emplois pourvus se décomposent comme suit :

	TOTAL	Administrative			Technique			Animation		
		A	B	C	A	B	C	A	B	C
<b>Homme</b>	<b>14</b>	1			2	10	1			
<b>Femme</b>	<b>11</b>	1	3	3		3			1	
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

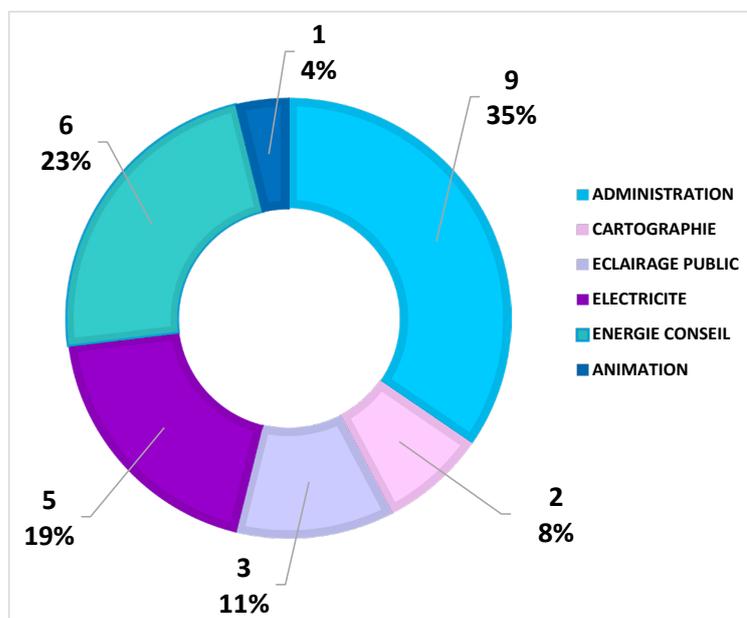
Parmi ces personnels, on compte :

- 14 agents titulaires ou stagiaires
- 11 agents sous contrats

### EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL



Affectation des emplois budgétés au sein des différents services (26 emplois dont 25 pourvus) :



Le budget du personnel a évolué depuis quelques années en lien avec le développement du syndicat, de ses compétences et de son implication croissante dans la transition énergétique. On constate sur les 3 derniers exercices une évolution limitée et maîtrisée des charges de personnel.

La structure comprenant 26 postes (budgétés sur 2026) ne devrait pas voir d'évolution dans les années à venir sauf à développer de nouvelles compétences.

Sur un plan général, l'évolution des dépenses de personnel devrait correspondre :

- à la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations),
- L'évolution à la hausse du taux de cotisations aux caisses de retraite notamment la C.N.R.A.C.L (30 000 euros environ).